

Assemblée spéciale du Conseil municipal de Piedmont tenue le 26 novembre 2007 à 19h00, en la salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de son Honneur le Maire, M. Clément Cardin, et à laquelle étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers suivants : Normand Durand, Claude Brunet, Gilles Dazé, Claudette Laflamme. Étaient absentes : Mesdames Lyne Picard et Ann Marie Colizza.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de quorum et du délai de l'avis de convocation et approbation de l'ordre du jour
2. Assemblée de consultation – Règlement 761-07 – Concernant les normes et critères dans certains secteurs (P.I.I.A.)
 - a. Mot du maire
 - b. Présentation de Mme Nathalie Legault, urbaniste
3. Questions du public
4. Levée de l'assemblée

8318-1007

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil affirment que l'avis de convocation a été livré conformément à la loi et constatent qu'il y a quorum;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Dazé, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Assemblée de consultation

M. Clément Cardin, maire fait un court résumé du projet de règlement portant le numéro 761-07, lequel décrète des normes et critères de P.I.I.A., dans certains secteurs de la Municipalité de Piedmont.

Par la suite, M. Cardin invite Mme Legault à expliquer plus en profondeur le projet dudit règlement aux citoyens présents.

Questions du public

M. Raymond se dit préoccupé par les normes concernant le stationnement et possiblement la diminution de la superficie de son stationnement. Quant à l'interdiction de l'installation de clôture Frost, il informe les membres présents que cette clôture est plus sécuritaire, empêche le vandalisme.

M. le Maire informe les citoyens présents qu'il prend bonne note des remarques. Par contre, il tient à faire quelques précisions : l'aménagement et la plantation d'arbres en façade de la rue à tous les 20 pieds n'a pas pour effet d'empêcher la visibilité des commerces tandis que la zone tampon existe pour délimiter les zones commerciales avec les zones résidentielles. Par contre, tous les critères d'aménagement sont faits en négociations avec les citoyens.

M. André Butierr s'informe s'il lui sera possible de conserver son toit plat s'il procède à l'agrandissement de son bâtiment.

Mme Legault informe les citoyens présents qu'il est possible, lors d'analyse, qu'il y ait certains critères qui ne soient pas respectés mais le but de la réglementation est que la majorité des critères soit respectée.

Mme Jocelyne Lavoie informe les personnes présentes que les terrains de ERS est un éco-système et que ce territoire doit être protégé et qu'elle trouve malheureux que comme il y a dans la réglementation possibilité de construire, elle se dit qu'un jour il y aura un développement. Elle affirme qu'il faut aussi protéger la faune.

M. Cardin informe les personnes présentes que la faune doit être protégée par le Ministère des Richesses Naturelles de la Faune et que ledit ministère n'est pas intervenu lors du dépôt du schéma d'aménagement. Il mentionne que lors de discussions passées, il y a eu une entente de principe et qu'il y aura cession d'environ 450 acres et ce, gratuitement lors d'un dépôt de développement. De plus, la municipalité ne peut zoner ce secteur parc, car il y aurait automatiquement réclamation pour expropriation déguisée et la Municipalité ne peut se le permettre, en raison des coûts élevés que ceux-ci engendreraient.

Mme Vézina informe les personnes présentes qu'elle est propriétaire depuis nombre d'années d'un terrain et que zoner son terrain ou son secteur parc équivaldrait à une expropriation et qu'elle s'opposerait vigoureusement à une telle action.

Mme Murray informe les personnes présentes que le secteur du terrain ERS renferme des marrais, des ruisseaux, des forêts magnifiques et que ce doit être protégé.

M. le Maire informe les personnes présentes que justement la nouvelle réglementation et le règlement de P.I.I.A., sont faits pour protéger ce secteur.

M. Jean Guimond s'informe s'il y a développement dans son secteur sous forme de P.I.I.A. et est-ce que les terrains qui seront remis à la Municipalité en tant qu'espaces verts seront accessibles par toute la population. Selon lui, les terrains qui appartiennent à la Municipalité doivent être accessibles par tous les contribuables.

De plus, M. Guimond informe les personnes présentes qu'en date de ce jour, il n'y a eu aucune communication entre le comité de protection de la falaise et lui-même et s'inquiète que dans ledit comité il puisse avoir deux factions. Une première qui veut protéger l'environnement mais par contre une autre qui sont plus pour le développement de sentiers aménagés pour le vélo de montagne, escalade et possiblement la confection de sentiers pour VTT et motoneiges.

M. Cardin informe les personnes présentes que le tout devra se faire en concertation et non pas en confrontation.

M. Paul Lutfy demande s'il n'y a pas lieu que le terrain qui est zoné R2-265 situé entre le boulevard des Laurentides et la 117 soit reboisé ce qui serait un atout visuel.

Les représentants de la Municipalité informent les personnes présentes qu'il n'y a pas lieu en ce moment d'exiger le reboisement dudit terrain.

Mme Jocelyne Lavoie informe les personnes présentes qu'elle est membre du comité régional de protection des falaises mais qu'elle ne veut aucunement déposséder les propriétaires de leur grand espace.

M. André Butier mentionne qu'il y a sur la 117 une diversité d'entreprises et qu'il y aurait peut être lieu de limiter certains commerçants.

M. Cardin informe les personnes présentes que la Municipalité mettra sur pied prochainement un comité pour le réaménagement de la 117 et profite de l'occasion pour inviter M. Butier pour faire partie dudit comité.

8319-1107

Levée de l'assemblée

Considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE

CLÉMENT CARDIN,
Maire

GILBERT AUBIN,
Secrétaire-trésorier